



CODE DE VIE

CHAQUE JOUR, CHAQUE ÉLÈVE, UNE RÉUSSITE !

« Les élèves n'apprennent pas ce qu'on leur dit, ils apprennent ce qu'on leur enseigne ! »

L'ÉCOLE EST UN MILIEU DE VIE QUI A POUR MISSION DE SOCIALISER, QUALIFIER ET INSTRUIRE TOUS LES ÉLÈVES. À NOTRE ÉCOLE, TOUT LE PERSONNEL A AUTORITÉ SUR LES ÉLÈVES ET INTERVIENT SELON LES MÉCANISMES ÉTABLIS POUR CONSERVER UN MILIEU STIMULANT ET ÉPANOUISSANT QUI FAVORISE LA RÉUSSITE SCOLAIRE, C'EST-À-DIRE, UN MILIEU SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX.

MATRICE DES COMPORTEMENTS



		DANS MES RELATIONS AVEC LES ADULTES	DANS MES RELATIONS AVEC LES AUTRES	DANS MON TRAVAIL EN CLASSE	DANS MES DÉPLACEMENTS	À LA RÉCRÉATION	
		VALEURS PRIORISÉES DANS NOS ÉCOLES		RESPECT ET BIENVEILLANCE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je regarde et j'écoute attentivement l'adulte qui me parle. ❖ Je m'exprime avec politesse (madame, monsieur, s.v.p., merci, etc.) ❖ J'attends que mon professeur me donne le droit de parole. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je regarde et j'écoute attentivement l'ami qui me parle. ❖ J'écoute les idées des autres. ❖ J'utilise des mots gentils quand je m'adresse à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je sors le matériel demandé. ❖ Je me mets rapidement à la tâche. ❖ Je fais mon travail proprement. 
PERSÉVÉRANCE	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je fais mes devoirs et mes leçons. ❖ Je remets mes signatures à temps. ❖ J'accepte les responsabilités qui me sont données. 			<ul style="list-style-type: none"> ❖ J'attends mon tour. ❖ J'accepte l'aide des autres. ❖ Je respecte le rythme des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je fais des efforts, même si c'est difficile. ❖ Je me fais confiance : « Je suis capable » ❖ Je demande de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ J'attends les autres. ❖ J'arrive à temps en classe et à l'école. ❖ Je suis tolérant au vestiaire. ❖ Je circule calmement et en silence. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je termine le jeu ou l'activité que j'ai commencé. ❖ J'accepte le fait que l'autre ne soit pas toujours prêt au même moment que moi pour régler un problème. ❖ J'informe les adultes des situations dangereuses ou inacceptables.
ENGAGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je dis la vérité. ❖ J'accepte les conséquences de mes gestes. ❖ Je demande la permission avant de prendre quelque chose. 			<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je fais de bons choix. ❖ J'accepte mes torts. ❖ J'influence les autres de façon positive. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je m'occupe de mes affaires. ❖ Je garde les yeux sur mon travail. ❖ J'évite la tricherie. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je respecte les règles, même si je ne suis pas sous le regard des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Je respecte les règles du jeu et le pointage. ❖ Je suis bon perdant. ❖ En équipe, je suis juste avec tout le monde.

DÉMARCHE D'INTERVENTION :

- Enseignement, rappel du comportement attendu par l'adulte témoin du comportement inadéquat.
- 1^{re} fiche de réflexion de couleur verte : permet un moment de discussion et d'arrêt entre l'élève et l'adulte.
- 2^e fiche de réflexion de couleur jaune : cette dernière est envoyée à la maison afin d'informer les parents.
- 3^e fiche de réflexion de couleur jaune : cette dernière est envoyée à la maison afin d'informer les parents.
- 4^e fiche de réflexion de couleur rouge : à ce moment l'élève est rencontré par la direction de l'école. Également, il doit se présenter à une retenue sur l'heure du midi.
- 5^e fiche de réflexion de couleur rouge : à ce moment l'élève est rencontré par la direction de l'école. Également, il doit se présenter à une retenue en fin de journée. À ce moment, les parents de l'élève doivent venir le chercher à 16 h.
- 6^e fiche de réflexion : l'élève est suspendu de ses cours à l'interne ou à l'externe pour une durée maximale de 10 jours. Cette décision appartient à la direction de l'école.

HABILLEMENT :

L'élève doit se présenter à l'école proprement, décentement et convenablement vêtu. Également, l'élève est habillé convenablement selon les saisons et la température.

Intervention : l'élève se verra dans l'obligation de se changer.

Seront surveillés : les bretelles, la longueur des jupes, les culottes courtes (mi-cuisse), les chaussures, les décolletés et les imprimés.

Sont interdits de porter : les capuchons, les casquettes (extérieur seulement), les jeans troués et les sandales de plage.

AUTORISÉ			NON-AUTORISÉ				
Manches courtes ou longues	Manches dépassant le dessus des épaules	Pantalons portés à la taille	Décolleté plongeant	Laisant voir les épaules	Laisant voir le ventre	Bretelles spaghetti	Pantalons portés sous la taille



- Le legging doit être porté avec une tunique ou un gilet long qui couvre le fessier.
- Les jupes, les robes et les pantalons courts doivent couvrir au moins les $\frac{3}{4}$ de la cuisse.

TRANSPORT SCOLAIRE :

En tout temps, l'élève doit comprendre que l'autobus est un moyen de transport soumis aux règles de sécurité routière. Le chauffeur d'autobus est responsable de la sécurité et du bien-être de tous.

LES 3 RÈGLES DU PASSAGER:

- **JE SUIS POLI (e).**
- **JE SUIS CALME.**
- **JE RESTE À MA PLACE.**



Intervention : l'élève qui ne respecte pas ces règles et qui nuit à la sécurité des autres élèves recevra un «Rapport disciplinaire» et pourra se voir refuser le transport.

GESTE GRAVE = TOLÉRANCE « 0 »

Toute manifestation de violence entraîne une suspension des élèves impliqués.

Délit majeur à incidence légale : agression physique, possession d'arme blanche ou autre arme, menace, intimidation, harcèlement, geste à nature sexuelle, gestes et échanges, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et pendant l'utilisation du transport scolaire.

Délit sans incidence légale : impolitesse majeure, refus d'obtempérer, non-respect chronique des règles de conduite.

***Toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école.**

À la suite d'un manquement grave aux règlements de l'école, l'élève est référé à la direction de l'école, qui décidera de la sanction. Les sanctions disciplinaires applicables seront adaptées selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte.

Sanctions possibles selon la gravité de la situation :

- 1- La direction téléphone aux parents;
- 2-Simultanément, l'élève peut être référé aux autorités policières.
- 3-Une rencontre sera exigée pour la réintégration par la direction de l'école. Il est entendu que les parents ou les tuteurs doivent accompagner l'élève lors de la réintégration à l'école.
- 4-La direction se réserve le droit d'appliquer les sanctions selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.
- 5-L'élève suspendu sur une longue période (entre 5 et 10 jours) doit venir faire ses examens dans un local désigné; suite à une entente avec la direction. **Il sera de la responsabilité du parent d'amener son enfant à l'école et de revenir le chercher après l'examen.**

DÉFINITIONS :

VIOLENCE signifie : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique et psychologique, dont l'intention est de blesser l'autre dans son intégrité, son bien-être physique, ses droits ou ses biens.

Violence physique : coups, bataille, lancer des objets, bousculer, pousser...

Violence verbale : injure, menace, taxage, manque de respect face à l'adulte ou à ses pairs...

Intimidation : comportement, parole, geste à caractère **répétitif** exprimé indirectement, y compris dans les médias sociaux, dans des contextes d'inégalités de pouvoir ou de force.

Autres : vol, vandalisme, bris de matériel de l'école ou appartenant à quelqu'un d'autre.

Aux parents et intervenants :

Nos écoles sont des institutions d'éducation où l'on y favorise un environnement sain et sécuritaire, empreint de relations humaines **respectueuses** et de **gestes de civilité**. Il est donc essentiel de maintenir un climat de travail favorisant la **civilité** de façon à protéger l'intégrité physique et psychologique ainsi que la dignité des employés et des élèves de la Commission scolaire.

Ainsi donc, la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a adopté une **politique relative à la civilité** au travail le 1^{er} janvier 2019. Vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : <http://web.cskamloup.qc.ca/dossier/IMG/pdf/RH-POL-0302 - Politique relative a la civilité au travail.pdf>

La civilité est bien plus que d'être simplement poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie.

Agir avec respect au quotidien, c'est :

- ✓ Être courtois et poli
- ✓ Prendre en compte les opinions des autres
- ✓ Utiliser un ton de voix convenable
- ✓ Respecter la hiérarchie
- ✓ Être ponctuel

Agir en collaboration au quotidien, c'est :

- ✓ S'entraider entre collègues
- ✓ Être positif et réceptif
- ✓ Développer son autonomie à la suite de la collaboration
- ✓ Partager ses idées et connaissances
- ✓ Être consciencieux

Agir avec ouverture au quotidien, c'est :

- ✓ Accepter les changements et s'y adapter
- ✓ Respecter les goûts et les coutumes des autres
- ✓ Donner la chance aux autres de s'exprimer
- ✓ Être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit
- ✓ Respecter les divergences d'opinions

Communiquer efficacement au quotidien dans notre service/école, c'est :

- ✓ Avoir une bonne écoute, être réceptif
- ✓ S'assurer que le message est bien compris
- ✓ Avoir de l'empathie
- ✓ Partager l'information à temps
- ✓ Adopter un ton de communication agréable

CONTRAT



J'ai pris connaissance du code de vie de mon école et je m'engage à respecter les comportements attendus.

Signature de l'élève

Date

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école de notre enfant et nous nous engageons à l'accompagner dans le respect des comportements attendus.

Signature des parents

Date

Autorisation de se déplacer à pied

Par la présente, j'autorise mon enfant à se déplacer à pied dans le cadre de cours ou d'activités qui se déroulent dans les environs de l'école. Ces déplacements sur de courtes distances sont faits en suivant les règles de sécurité piétonnière usuelles et sont essentiels à la bonne tenue de certains cours et de certaines activités.

Signature des parents

Date